



Réalmont, le 6 mai 2020

A l'attention des maires

N/Réf : 20-052/JLC/JR

Dossier suivi par Jérôme RIGAUD

pole-services@centretarn.fr

Objet : Enfance - Service Minimum d'Accueil à compter du 11 mai 2020

Madame, Monsieur,

Depuis le 16 mars, la Communauté de Communes a mis en place au centre de loisirs de Réalmont, un Service Minimum d'Accueil pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise, avec un protocole sanitaire précis.

La Communauté de Communes s'est organisée pour pouvoir dès le 11 mai ouvrir un Service Minimum d'Accueil à Réalmont et à Montredon-Labessonnié.

Le Service Minimum d'Accueil a pour but d'accueillir les enfants dont les parents travaillent et qui ne sont pas accueillis à l'école maternelle ou primaire. Les locaux, les conditions matérielles, ainsi que le nombre d'encadrants limitent les effectifs accueillis. En conséquence, un ordre de priorité est établi conformément aux directives nationales. Pour respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, les enfants seront répartis par groupe de 10. Suivant les locaux, ce sont 40 enfants à Réalmont, 20 enfants à Montredon-Labessonnié, qui pourront être accueillis en toute sécurité.

Un accueil prioritaire

La priorité sera donnée aux enfants des personnels "prioritaires" listés par le gouvernement, aux familles monoparentales qui doivent reprendre le travail et enfin aux familles dont les deux parents ont repris une activité hors télétravail.

Mesures sanitaires

Le nettoyage et les désinfections seront renforcés dans les structures. Les parents sont également invités à vérifier systématiquement la température de leur enfant avant l'arrivée dans la structure (tout enfant fébrile sera renvoyé immédiatement au domicile).

Des règles strictes seront mises en place :

- les parents ne seront pas autorisés à entrer dans les locaux.
- à leur arrivée, les enfants devront se laver les mains. Ils devront également le faire lors de chaque pause. Des distributeurs de savon, du papier essuie-mains et du gel hydroalcoolique seront à leur disposition.
- les déplacements et croisements des enfants dans les locaux seront limités.
- un sens de circulation sera instauré.

- pour limiter le nombre d'enfants présents simultanément dans les espaces extérieurs, les temps de sortie pour les groupes seront décalés.
- le port du masque sera obligatoire pour l'ensemble du personnel.
- les jeux de contact, de ballon, d'échange d'objets seront proscrits ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent être désinfectées.

La Communauté de Communes rappelle que ces mesures sont amenées à évoluer, éventuellement de façon très rapide, en fonction de la situation.

Le fonctionnement

L'accueil se fera aux horaires habituels : à partir de **7 h 30** le matin (7 h 20 à Montredon-Labessonnié) ; jusqu'à **18 h 30** le soir du **lundi au vendredi**. Il n'y aura **pas d'accueil les week-ends et jours fériés**.

Chaque enfant devra apporter son **repas froid** avec ses couverts pour midi (pas d'utilisation collective du four micro-ondes), son **goûter** et sa **gourde** ou bouteille d'eau.

Afin d'organiser au mieux et vérifier les possibilités d'accueil, il est demandé de contacter le centre de loisirs le jeudi de la semaine précédente pour les inscriptions.

- Réalmont : tél : 05 63 55 66 41 ou mail : alsh-realmont@centretarn.fr
- Montredon-Labessonnié : tél : 06 84 06 94 07 ou mail : alsh-montredon@centretarn.fr

Merci de votre compréhension afin de garantir les meilleures conditions de sécurité sanitaire possible de l'accueil de votre enfant.

Je vous prie d'agréer, madame, Monsieur, l'expression des salutations distinguées.

Le Président

Jean Luc CANTALOUBE

**Communauté
de Communes
Centre Tarn**